



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 8 JUILLET 2021

Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE HUIT DU MOIS DE JUILLET, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 19h00, à l'Espace Festi'Val à Arc-lès-Gray, après convocations légales adressées aux Conseillers le 2 juillet 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 71

Cette réunion s'est déroulée conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Présidence de Monsieur Alain BLINETTE

Étaient présents : N. DAGUET, J-M. CHAUDOT, P. MARCOUX, Ch. BON, Th. SAVIN, D. JACQUET, D. RAILLARD, D. BERGEROT, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), J. PRUNEAU, Cl. DEMANGEON, A. NICOLLE, Ph. LAMBERT, C. GUINET, R. BRESSAND, M. LAMBERT, St. CATALOT, D. CHEMINOT, B. GRADOZ (suppléant de J-M PAGEAUX), A. TODESCHINI, Ch. LAURENÇOT, J. DEBELLEMANIERE, H. NAJI, M. BRETON, Ph. GHILES, J. COLLINET, M. OLIVIER-PAQUIS, M-F. MIALLET, N. CAILLE, M. VALLEE, Y. GUIGNOT, M. BRACONNIER, D. THEVENOT, S. ABBEY, C. DUVERNOY, J-C. VAGNER, J. CHAVECA, O. VUILLIER, B. ROUSSET (suppléant de J-N. ROUSSET), F. HENNING, I. BOUCLANS, E. MANDIGON, A. BLINETTE, D. MOREAU, M. OUSSET, J. CHENEVRIER, L. PECQUERY, R. ROUSSELLE, Cl. GAUTHIER, J-P SORNAY, I. SCHNEIDER et J-L MEUNIER. (53)

Étaient absents représentés : X. COQUIBUS (pouvoir à P. MARCOUX), A. LOMBERGER (pouvoir à D. JACQUEY), E. JEUDY (pouvoir à Th. SAVIN), J-F CERCLEY (pouvoir à L. PECQUERY), Y. POIROT (pouvoir à M. LAMBERT), P. PAROT (pouvoir à A. BLINETTE), A. PAUFERT (pouvoir à M-F MIALLET), V. THOMAS (pouvoir à M-F MIALLET), J-C GULOT (pouvoir à H. NAJI), M. VASSILEV (pouvoir à Ch. LAURENÇOT), C. DUREUX (pouvoir à M. VALLEE), D. TARTRAT (pouvoir à Y. GUIGNOT), J-P. COURIOL (pouvoir à I. BOUCLANS), B. ROYER (pouvoir à M. BRACONNIER), J-P GEOFFROY (pouvoir à M. OUSSET). 15

Étaient absents : J-P. BONVALOT (excusé), G. DE GERAUVILLIERS, F. LAGIER.

Jean-Christophe VAGNER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

Date de signature	Délégation d'attribution	Intitulé	N° de décision
28-mai	Louage	Convention de location de l'espace Festi'Val pour l'association TEMPS DANSE	DEC-2021-17
14-juin	Marché public	Attribution du marché de travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue des Epoux Blanchot à Rigny	DEC-2021-18

14-juin	Marché public	Attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration d'un plan d'aménagement du site de la Plage et de reconversion du bassin nautique Bergelin	DEC-2021-19
17-juin	Louage	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec l'Association PASSION DES MINERAUX – Modification de la décision n°2021-12	DEC-2021-20
21-juin	Marché public	Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma de développement des modes actifs	DEC-2021-21
21-juin	Marché public	Attribution du marché de travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la traversée de Bouhans et Feurg	DEC-2021-22
21-juin	Louage	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec Madame Barbara BESSOT-BALLOT, députée de la Haute-Saône	DEC-2021-23
1-juil.	Marché public	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'une ancienne école en commerce épicerie	DEC-2021-24
1-juil.	Marché public	Reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Mantoche - Avenant n°2	DEC-2021-25

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

165. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – CHATEAU DE RIGNY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté, une subvention de fonctionnement de **1 000.00 €** au CHATEAU DE RIGNY au titre de la délégation d'octroi et de la gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

166. Fonds Régional des Territoires – Aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires – SASU LE CHEVAL BLANC

Monsieur Christophe LAURENÇOT et Monsieur Jérôme SACCOMANI intéressés au dossier ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté, une subvention de fonctionnement de **659.45 €** à la SASU LE CHEVAL BLANC, représentée par Madame Justine JOYANDET, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises concernant l'aide à la trésorerie pour perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

167. Fonds Régional des Territoires - Aide pour charge de remboursement d'emprunt lié à de l'investissement – MONSIEUR JEAN-BAPTISTE FOUILLOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par soixante-six voix pour, une voix contre (Ch. DUREUX) et une abstention (M. VALLEE) :**

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté, une subvention de **2 109.20 €** à MONSIEUR JEAN BAPTISTE FOUILLOT, au titre de la délégation d'octroi et de la gestion du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, concernant l'aide pour charge de remboursement d'emprunt lié à des investissements, pour la partie en capital.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

168. Pépinières de commerces et de services - MONSIEUR JEAN-BAPTISTE FOUILLOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le dispositif « PEPICOS » à l'entrepreneur individuel MONSIEUR JEAN-BAPTISTE FOUILLOT pour la création de son commerce de détail spécialisé dans la vente de produits fumeurs, de bien-être et d'accessoires, BESTOWN SHOP sis 2 Avenue Carnot, 70 100 GRAY.
- **ALLOUE** à l'entrepreneur individuel MONSIEUR JEAN-BAPTISTE FOUILLOT, l'aide financière annuelle comme suit :
 - 1 728,00 € pour la période du 9 juillet 2021 au 8 juillet 2022 dont le loyer mensuel est de 480,00 € hors charges/assurances (soit 30 % de 480.00 € x 12 mois).
 - 20 % du montant du loyer mensuel plafonné à 500 euros hors charges/assurances pour la période du 9 juillet 2022 au 8 juillet 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

169. Pépinières de commerces et de services – Modification du règlement d'intervention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications du règlement d'intervention dont le projet est joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer le règlement d'intervention du dispositif PEPICOS-MED modifié.

URBANISME

170. Révision de la carte communale de Venère

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **PRESCRIT** la révision de la carte communale de Venère conformément aux dispositions de l'article L.163-8 du code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener la procédure dans les conditions définies par les articles L.163-4 à L.163-7 et R.163-3 à R.163-6 du code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une dotation de l'État pour les dépenses liées à la révision, conformément à l'article R 1614-44 à R 1614-47 du code général des collectivités territoriales L132-15 du code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

171. Composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Gray telle qu'exposée ci-dessus.

- **APPROUVE** la présidence de la CLSPR à Monsieur le Président.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

INGENIERIE – PROJET DE TERRITOIRE

172. Convention d’adhésion au programme “Petites Villes de Demain”

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la convention d’adhésion au dispositif « Petites Villes de demain » dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la présente convention d’adhésion et tous les documents afférents à ce dossier.

173. Schéma directeur de mobilités – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l’obtention d’une subvention au taux maximum relative à la réalisation du Schéma Directeur de Mobilités.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

174. Travaux d’aménagement et de confort du Cinémavia – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d’aménagement et de confort de l’espace Cinémavia.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à débloquer le compte de soutien auprès du CNC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l’attribution de subventions au taux maximum auprès de l’Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- **PRECISE** que la CC Val de Gray s’engage à réaliser l’opération même si l’aide financière obtenue n’est pas à la hauteur demandée.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget cinéma.

175. Schéma des modes actifs – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Banque des Territoires et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l’obtention d’une subvention au taux maximum relative à la réalisation du schéma des modes actifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

176. Aménagement de la Plage à Gray - Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Banque des Territoires et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l’obtention d’une subvention au taux maximum relative à la réalisation des études pour l’aménagement de la Plage à Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

177. Transfert de propriété du site dit du « BOAT » de la commune de Gray à la Communauté de Communes Val de Gray – Modification de la délibération n°2021-152

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à l'euro symbolique des parcelles AH 88, 90, 92, 93 (y compris ponton) et 124 situées à l'Île Sauzay, 70100 GRAY, à la Communauté de Communes Val de Gray.
- **ACTE** que les frais éventuels d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

ANIMATION DU TERRITOIRE

178. Convention de partenariat culturel pour la diffusion des musiques actuelles avec l'association AU COIN DE L'OREILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat culturel pour la diffusion des musiques actuelles avec l'association AU COIN DE L'OREILLE annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention sus-désignée et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MUTUALISATION – RESSOURCES HUMAINES

179. Création du service commun « PROPTE DES LOCAUX » entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Ville de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** la convention réglant les effets de la création du service commun « PROPTE DES LOCAUX » entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Ville de Gray dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

180. Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** le recrutement de cinq agents contractuels, en référence au grade d'adjoint technique, catégorie C, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités pour une période allant du 15 juillet au 31 décembre 2021. La rémunération sera basée sur l'indice brut 354.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

181. Création d'un poste d'attaché permanent à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **CREE** un poste d'emploi permanent sur le grade d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} août 2021.
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En cas de recrutement d'un agent contractuel, le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : l'expérience sur des projets similaires.
- **FIXE** la rémunération, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice

brut minimum 444 / indice majoré minimum 390 et l'indice brut maximum 821 / indice majoré maximum 673.

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

182. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 15 juillet 2021.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

183. Créations de postes permanents à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** les emplois permanents suivants :
 - 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet,
 - 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

EAU – ASSAINISSEMENT - GEMAPI

184. Approbation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 150 738.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notifier cette décision aux services préfectoraux.

185. Convention relative à la veille foncière pour la protection de la ressource en eau pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la veille foncière pour la protection de la ressource en eau pour l'année 2021 avec la SAFER.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'eau pour l'obtention d'une subvention au taux maximum.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

186. Schéma directeur d'alimentation en eau potable et schéma de défense extérieure contre l'incendie – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les co-financeurs sus-désignés pour l'obtention d'une subvention au taux maximum relative à la réalisation du SDAEP et du SIDECI.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

187. Transfert de la station de pompage de la commune de Chevigny à la Communauté de Communes Val de Gray dans le cadre du transfert de la compétence eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la station de pompage de la commune de Chevigny à la Communauté de Communes Val de Gray dans le cadre du transfert de la compétence eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de la station de pompage de la commune de Chevigny à la CCVG ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

188. Dissolution du Syndicat de la vallée de la Résie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la Communauté de Communes Val de Gray reprenne la totalité de l'actif et du passif ainsi que le solde de trésorerie (compte 515) du syndicat de la Vallée de la Résie.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

189. Budget eau - Dissolution du syndicat des eaux de Velesmes – Facturation abonnés – Remboursements surestimations consommations

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement du montant surestimé auprès des abonnés.
- **INSCRIT** à l'article 678 du budget eau les crédits correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

190. Création d'un budget annexe « AERODROME SAINT ADRIEN » - Modification de la délibération n°2021-157

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications apportées à la délibération n°2021-157 du 27 mai 2021 concernant la création d'un budget annexe « ZA AERODROME SAINT ADRIEN ».
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2020/12/04 du 16 décembre 2020 demeurent inchangées.

191. Budget annexe « ZA AERODROME SAINT ADRIEN »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe « ZA AERODROME SAINT ADRIEN » en le votant chapitre par chapitre.

ADMINISTRATION GENERALE

192. Débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance.
- **APPROUVE** la décision d'élaborer un Pacte de Gouvernance.
- **DEMANDE** l'avis aux conseils municipaux des communes membres.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

193. Création de la conférence des Maires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **CREE** une Conférence des Maires composée du Président et des maires des communes membres de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement de la Conférence des Maires et la modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

194. Indemnisation amiable d'un sinistre du 18 juin dont la responsabilité incombe à la commune de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'indemnisation amiable d'un montant de 1 673.52 € Toutes Taxes Comprises par la Commune de Gray pour le remplacement du vitabri mis à disposition par la Communauté de Communes qui a été dégradé lors du sinistre survenu le 18 juin 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait à Gray, le 9 juillet 2021

Le Président

Alain BLINETTE